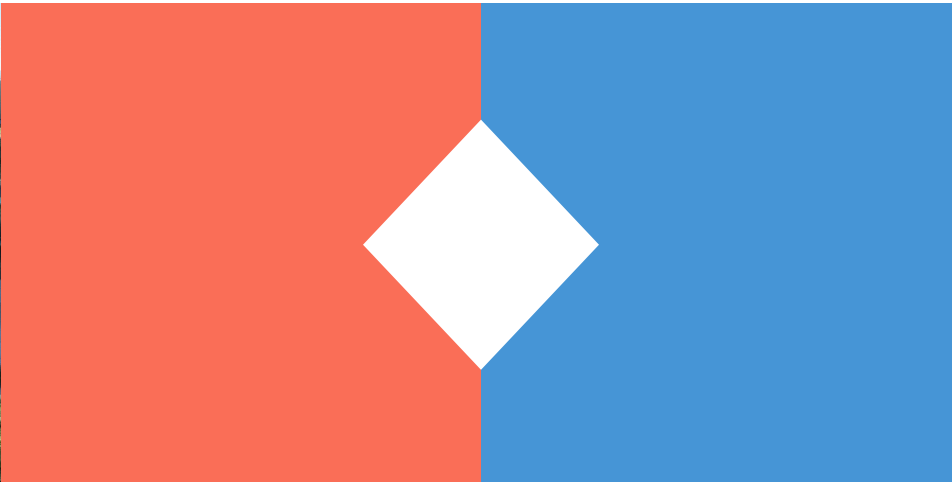


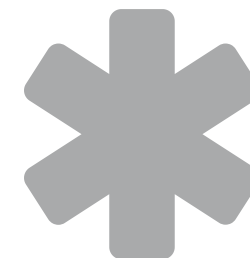


FFHANDBALL



Règle 10 **L'Engagement**





Droits & Copyright

Ce contenu de formation vous est adressé à titre personnel et uniquement à des fins de formation.

Il est protégé par des droits d'auteurs et ne doit en aucun cas être reproduit, modifié, transféré et/ou diffusé à un tiers.

Toute utilisation du contenu à des fins commerciales est interdite.

Ce contenu a été créé en utilisant les services fournis par Genially et doit être utilisé dans le respect des conditions d'utilisation consultables sur <https://www.genial.ly/terms>



Sommaire

Règle 1 L'Aire De Jeu →

Règle 10 L'Engagement →

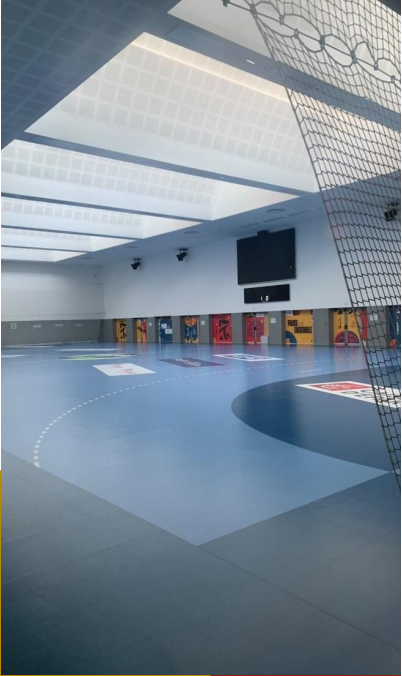
10:3 a) Depuis la ligne médiane →

10:3 b) Depuis la zone d'engagement →

Interprétation N°5. Engagement →

Mauvaise exécution. de l'Engagement →

Irrégularité de l'Équipe Qui Défend →



Règle 1

L'Aire De Jeu



Règle 1 L'Aire De Jeu

1:9

Un cercle de **4 mètres de diamètre**, appelé zone d'engagement, est placé au milieu de la ligne médiane.

La zone d'engagement a un diamètre de 4 mètres et peut-être matérialisée par :

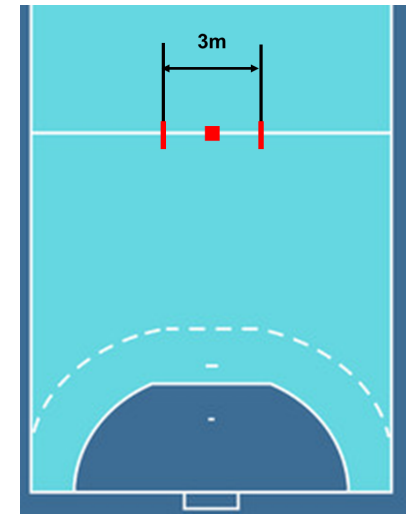
- Une zone d'une couleur différente
- Une ligne circulaire.
- Un sticker



1:8

La ligne médiane relie les milieux des deux lignes de touche

Deux lignes matérialisent la tolérance de 1,5 m du centre de l'aire de jeu





Règle 10

L'Engagement



Règle 10 L'Engagement

10:1

- Au début du match, l'engagement est exécuté par l'équipe qui gagne le tirage au sort et a choisi de commencer la partie avec le ballon en sa possession. L'équipe adverse a le droit de choisir son camp. Inversement, si l'équipe qui gagne le tirage au sort préfère choisir son camp, c'est l'équipe adverse qui procède à l'engagement.
- Les équipes changent de camp pour la seconde mi-temps du match. L'engagement du début de la seconde mi-temps revient à l'équipe qui ne l'avait pas au début du match.
- Un nouveau tirage au sort sera effectué avant chaque période de prolongation.

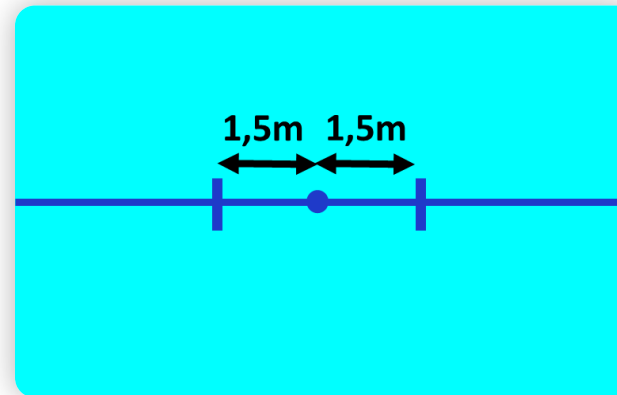
10:2

- Après chaque but, le match reprend avec un engagement exécuté par l'équipe qui a encaissé le but



10:3 a) Engagement depuis la ligne médiane

- L'engagement est exécuté depuis la ligne médiane, avec une tolérance de 1,5 m du centre de l'aire de jeu, dans n'importe quelle direction.
- Il doit être exécuté dans les trois secondes qui suivent le coup de sifflet de l'engagement.
- Le joueur exécutant l'engagement doit se trouver avec au moins un pied sur la ligne médiane, l'autre pied sur ou derrière cette ligne, et garder cette position jusqu'à ce que le ballon ait quitté sa main.
- Les coéquipiers du porteur du ballon ne peuvent pas dépasser la ligne médiane avant le coup de sifflet.



10:3 a) Engagement depuis la ligne médiane

Vidéos explicatives



Engagement
à ré-exécuter



10:3 a) Engagement depuis la ligne médiane

Vidéos explicatives

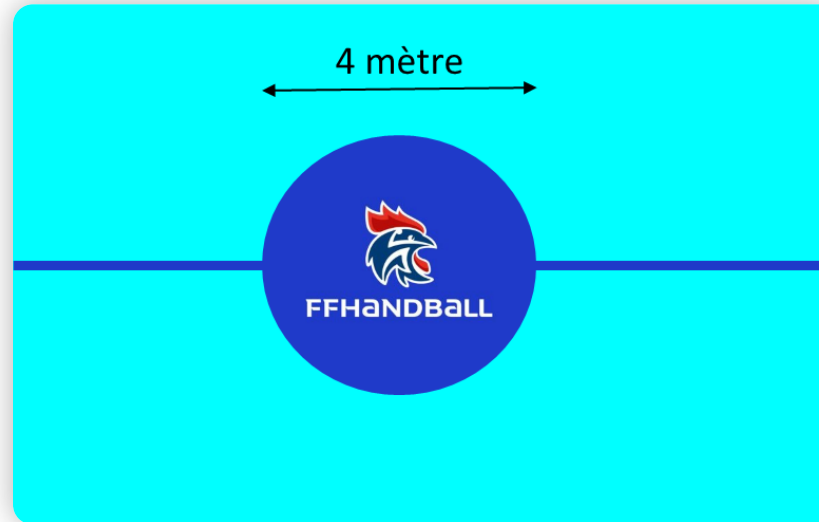


Engagement
à ré-exécuter



10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement**

- L'engagement est exécuté depuis la zone d'engagement dans n'importe quelle direction. Il doit être exécuté dans les trois secondes qui suivent le coup de sifflet de l'engagement.



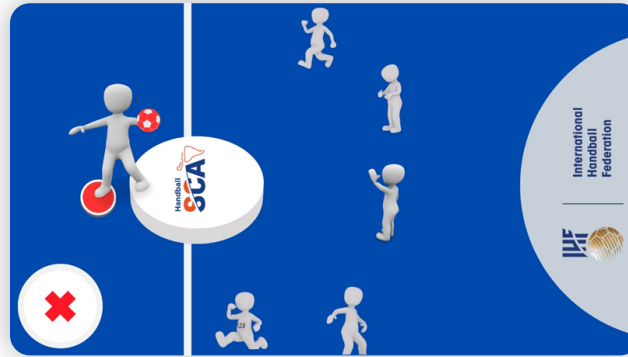
10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement**

- Les arbitres peuvent donner le coup de sifflet lorsque le ballon et le lanceur se trouvent complètement dans la zone d'engagement.

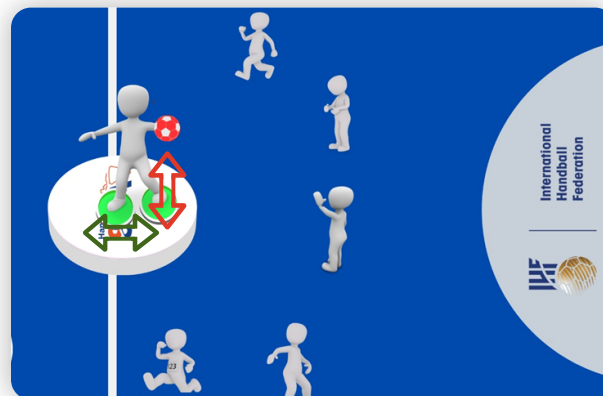


10:3 b) Engagement depuis la zone d'engagement

- Le lanceur n'est pas autorisé à franchir la ligne de la zone d'engagement, avec aucune partie du corps, avant que l'engagement ne soit considéré comme exécuté.



- Le lanceur est autorisé à se déplacer dans la zone d'engagement, mais il n'est pas autorisé à faire rebondir le ballon après le coup de sifflet.



10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement**

- Il n'est cependant pas autorisé à sauter au cours de l'exécution de l'engagement.



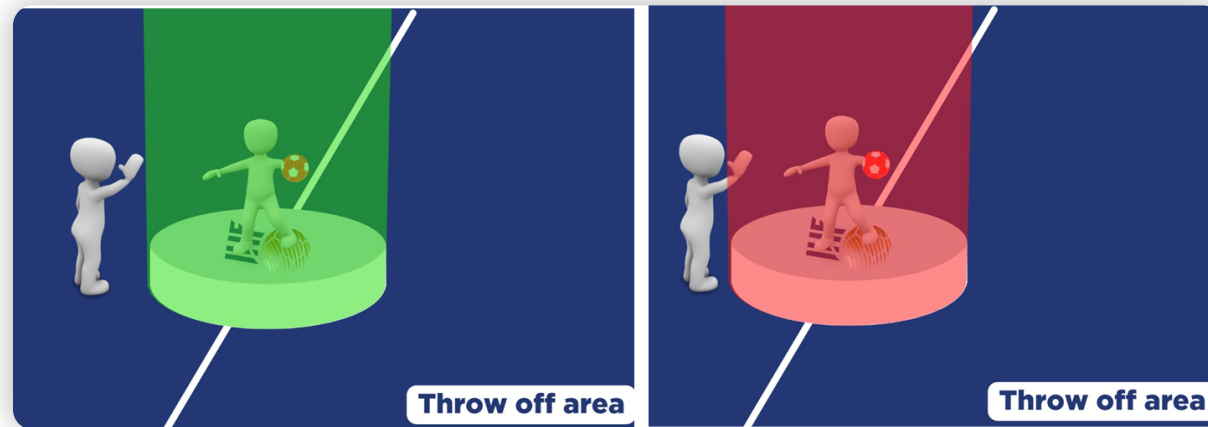
10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement** (suite)

- L'engagement est considéré comme exécuté lorsque :
 - le ballon a d'abord quitté la main du lanceur puis a complètement franchi la ligne de la zone d'engagement ;
 - ou
 - le ballon a été passé et touché ou contrôlé par un coéquipier, bien que cela se soit produit à l'intérieur de la zone d'engagement.
- Les coéquipiers du lanceur ne sont pas autorisés à franchir la ligne médiane avant le coup de sifflet, sauf s'ils se trouvent à l'intérieur de la zone d'engagement.



10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement** (suite)

- Les joueurs de l'équipe qui défend doivent se trouver à l'extérieur de la zone d'engagement et ne sont pas autorisés à toucher le ballon ou les adversaires à l'intérieur de la zone d'engagement jusqu'à ce que le jet soit considéré comme exécuté.



10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement** (suite)

- Ils sont autorisés à se trouver juste à l'extérieur de la zone d'engagement.



10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement** (suite)

Vidéos explicatives



Il est permis de courir dans la zone lors d'un engagement



Il est permis de toucher le ballon après qu'il a franchi la ligne de zone d'engagement

10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement (suite)** Vidéos explicatives



Exécution conforme



Exécution conforme de l'attaquant
Le mouvement du défenseur est illégal

- Si le but est marqué : But
- Si le but n'est pas marqué : SPP pour le défenseur ; ré-exécution de l'engagement
 - Tenir compte des consignes de gestion de la SPP pendant la 2ème période
 - Hors 30 dernières secondes

10:3 b) Engagement depuis **la zone d'engagement** (suite)

Vidéos explicatives



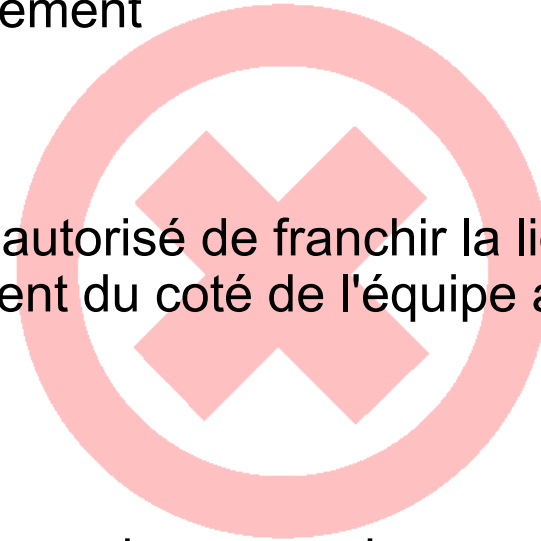
Il n'est pas permis de sauter dans la zone lors d'un engagement



Il n'est pas autorisé de franchir la ligne de la zone d'engagement du côté de l'équipe adverse



Il n'est pas permis pour un joueur de l'équipe opposée de toucher le ballon avant qu'il n'ait franchi la ligne de zone d'engagement



- Lors de l'engagement au début de chaque mi-temps et d'éventuelles prolongations, tous les joueurs doivent se trouver dans leur moitié de l'aire de jeu ou à l'intérieur de la zone d'engagement, le cas échéant.
- Lors de l'engagement après un but, les adversaires peuvent toutefois se trouver dans les deux moitiés de l'aire de jeu.
- **Si l'engagement est exécuté depuis la ligne médiane**, les adversaires ne peuvent pas s'approcher à moins de 3 mètres du joueur exécutant l'engagement.
- **Si l'engagement est exécuté depuis la zone d'engagement**, les adversaires doivent se trouver à l'extérieur de la ligne de la zone d'engagement.

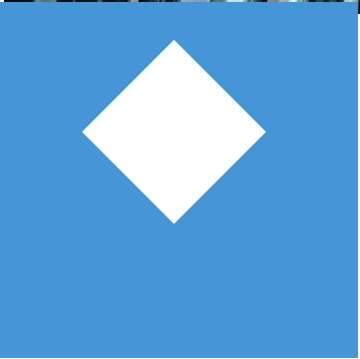




Interprétation N°5

Engagement

Exécution de l'engagement



Interprétation N°5 - Engagement

Exécution de l'engagement

- La directive pour l'interprétation de la règle 10:3 devrait, pour les arbitres, avoir pour objectif d'encourager les équipes à pratiquer l'engagement rapide. Cela signifie que les arbitres devraient éviter d'être pointilleux et ne pas chercher à sanctionner une équipe qui essaye d'effectuer un engagement rapide.
- Par exemple :
 - les arbitres doivent éviter que l'attention qu'ils consacrent à la prise de notes ou à d'autres tâches ne porte préjudice à la vérification rapide de la position des joueurs.
 - L'arbitre de champ devrait être prêt à siffler rapidement quand le porteur du ballon est en position correcte, à condition de ne pas devoir corriger les positions d'autres joueurs.





Interprétation N°5 - Engagement

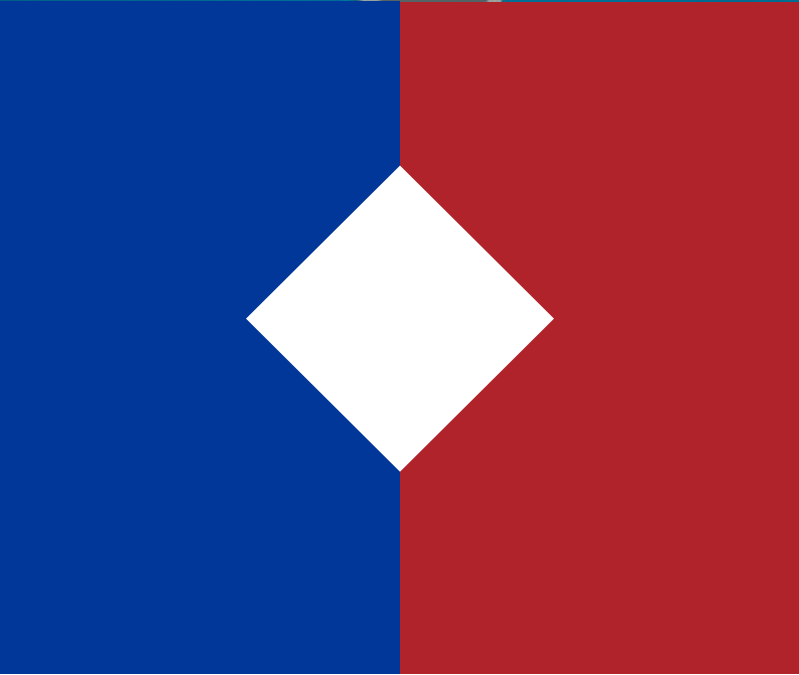
Exécution de l'engagement (*suite*)

- Les arbitres doivent également se rappeler que les coéquipiers du porteur du ballon sont autorisés à franchir la ligne médiane dès le coup de sifflet (ceci est une exception au principe de base pour l'exécution des jets).

Interprétation N°5 - Engagement

Exécution sans zone d'engagement

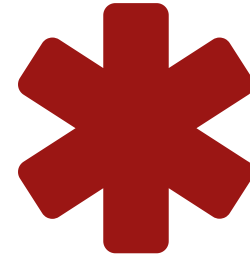
- Bien que la règle prévoie que le porteur du ballon doit être sur la ligne médiane et qu'il peut y être avec une distance de 1,5 m du centre, les arbitres ne devraient pas faire preuve d'une précision excessive et ne devraient pas se soucier de quelques centimètres.
- Il est primordial d'éviter tout sentiment d'injustice (justifié ou non) de la part des adversaires en ce qui concerne l'endroit et le moment de l'engagement.
- Par ailleurs, le point central n'est pas marqué sur la plupart des aires de jeu, quand ce n'est pas la ligne médiane qui est interrompue en raison de publicité figurant au centre de l'aire de jeu.
Dans de tels cas, tant le lanceur que l'arbitre devront « estimer » la position correcte et toute précision excessive serait irréaliste et hors de propos.



Mauvaises Exécutions



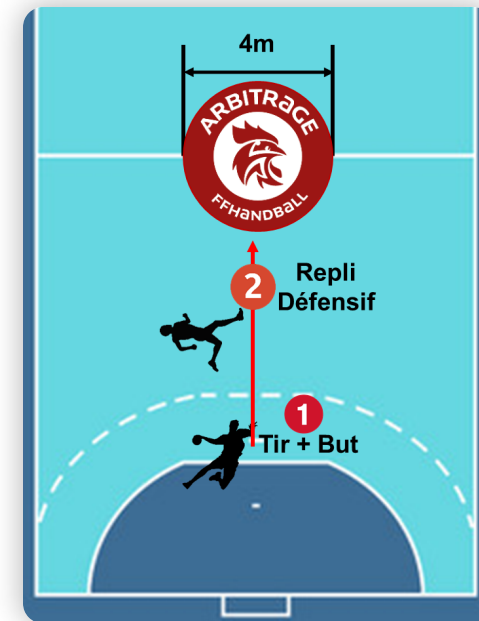
Irrégularité. de l'Équipe qui défend



Repli Défensif et Conséquences sur l'Engagement

Principes

- Lorsque le défenseur repli (et non seulement le tireur) après un but :
 - Il est responsable de ne pas gêner la trajectoire de la balle en direction d'un attaquant positionné afin d'exécuter l'engagement
- Peu importe si cela se produit proche ou pas de la zone d'engagement :
 - **Il ne fait aucun acte actif pour éviter le contact :**
 - **SPA 2 min**



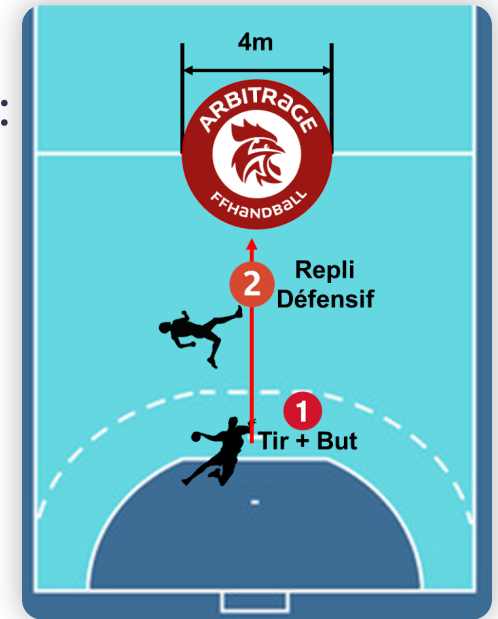
Repli Défensif et Conséquences sur l'Engagement

Définition



Lorsque le défenseur court dans la même direction que la trajectoire de la balle, en direction de son propre but :

- **Proche de la surface de but :**
 - Il intervient activement sur la relance :
 - Il sera sanctionné directement d'une SPA 2 min
 - Il est touché dans le dos (il faut lui laisser le temps de débiter son repli) :
 - Pas de sanction pour le défenseur



Remarque :

- Le lanceur n'est pas autorisé à lancer délibérément le ballon sur un défenseur, même si l'adversaire se trouve sur la trajectoire de la balle
- Dans ce cas, le lanceur sera sanctionné directement d'une SPA 2 min



Repli Défensif et Conséquences sur l'Engagement

Définition



Lorsque le défenseur court dans la même direction que la trajectoire de la balle, en direction de son propre but :

- **Proche ou dans la Zone d'Engagement :**
 - Il porte l'entière responsabilité de ne pas être touché par le ballon ou d'interférer de quelque manière que ce soit
 - Il touche ou se laisse toucher par le ballon :
 - Il sera sanctionné directement d'une SPA 2 min



Remarque :

- Le lanceur n'est pas autorisé à lancer délibérément le ballon sur un défenseur, même si l'adversaire se trouve sur la trajectoire de la balle
- Dans ce cas, le lanceur sera sanctionné directement d'une SPA 2 min



Repli Défensif et Conséquences sur l'Engagement

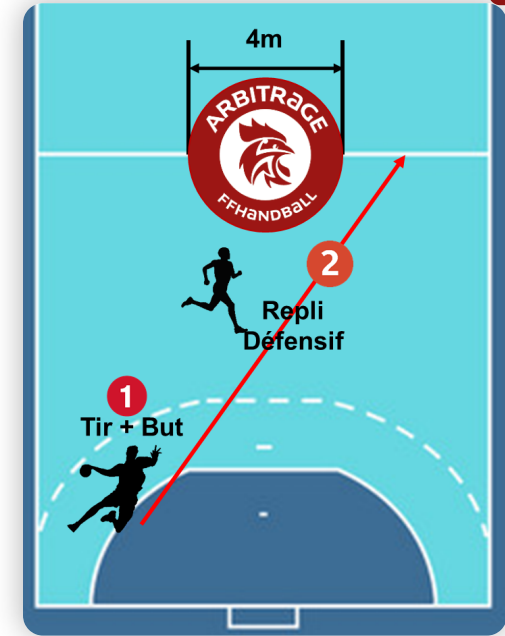
Définition

Lorsque le défenseur **traverse et/ou coupe la trajectoire de la balle** et quelle que soit sa position entre la surface de but et la zone d'engagement :

- Il est responsable de ne pas couper la trajectoire de la balle
- Il n'essaie pas activement d'éviter le contact avec le ballon :
 - Il sera sanctionné directement d'une SPA 2 min

Remarque :

- Le lanceur n'est pas autorisé à lancer délibérément le ballon sur un défenseur, même si l'adversaire se trouve sur la trajectoire de la balle
- Dans ce cas, le lanceur sera sanctionné directement d'une SPA 2 min





Merci !



Retrouver l'ensemble
des modules de
formation dans :

